

Les Ussees

CONTRAT
DE RIVIÈRES



Elaboration d'un Plan de Gestion Stratégique
des zones humides :
Fonctionnalités hydrologiques et eaux pluviales

Journée ARRA² - 2 décembre 2019

SYNDICAT MIXTE D'EXÉCUTION DU CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES

- 2007 : Création du syndicat pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Rivières des Usse
- 2011 : Structure animatrice du site Natura 2000 les Usse
- 2017 : Coordonnateur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau

- 6 intercommunalités adhérentes

- 3 domaines d'intervention en faveur de la ressource en eau :



AMÉLIORER
la qualité des eaux



PARTAGER
la ressource



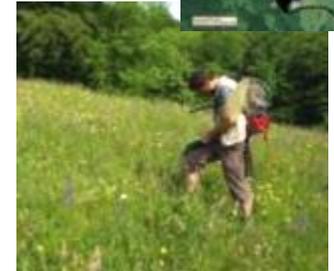
**PROTÉGER
& VALORISER**
les milieux

ASTERS – CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE

Structure associative à vocation technique (30 ans d'expérience)

Objectifs :

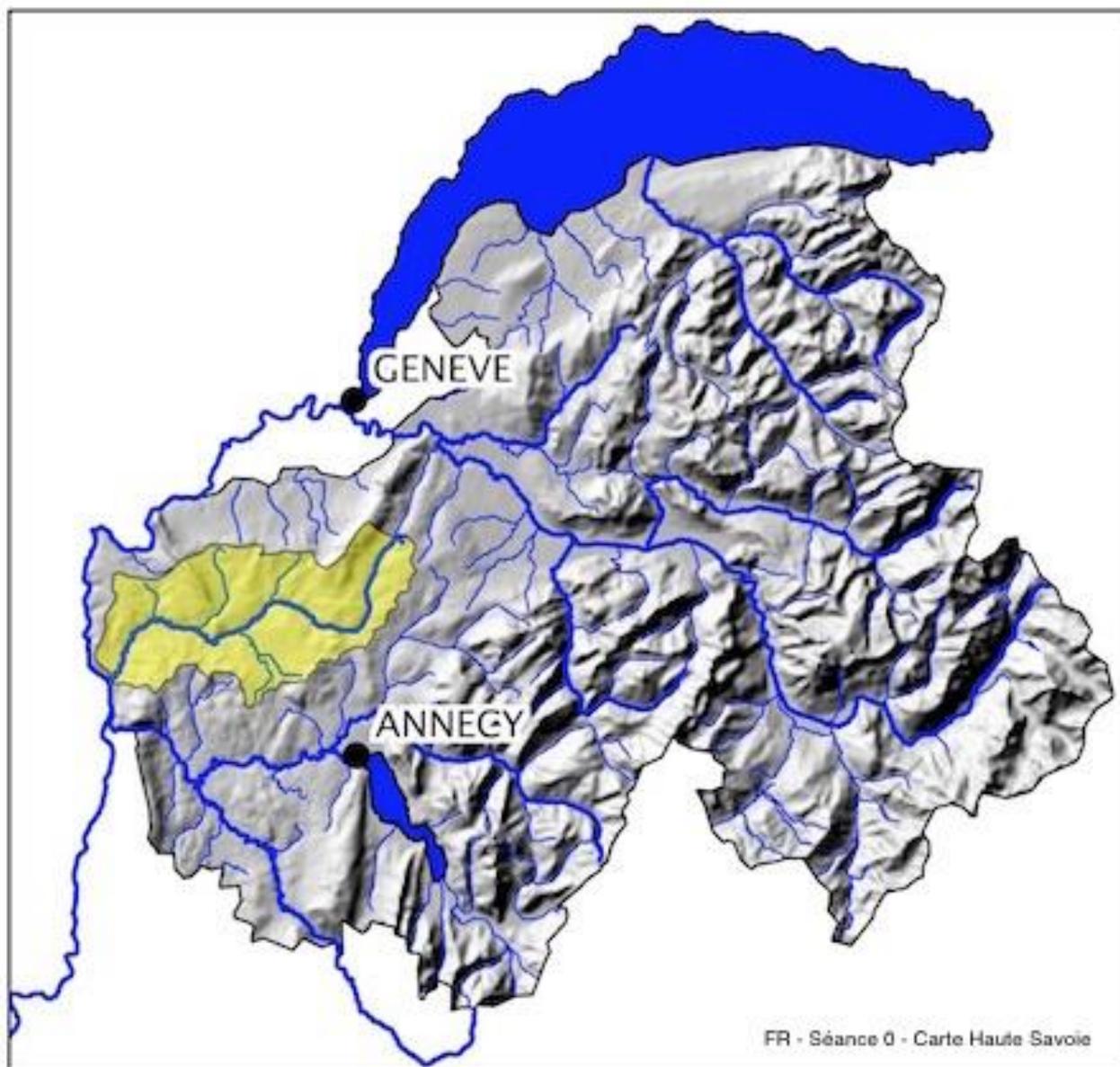
- Préservation et gestion du milieu naturel et des espèces
- Conseil et accompagnement des politiques territoriales
- Expertise scientifique et technique
- Pédagogie et communication – Animation de réseau



Deux réseaux nationaux :



Le Bassin Versant des Usse

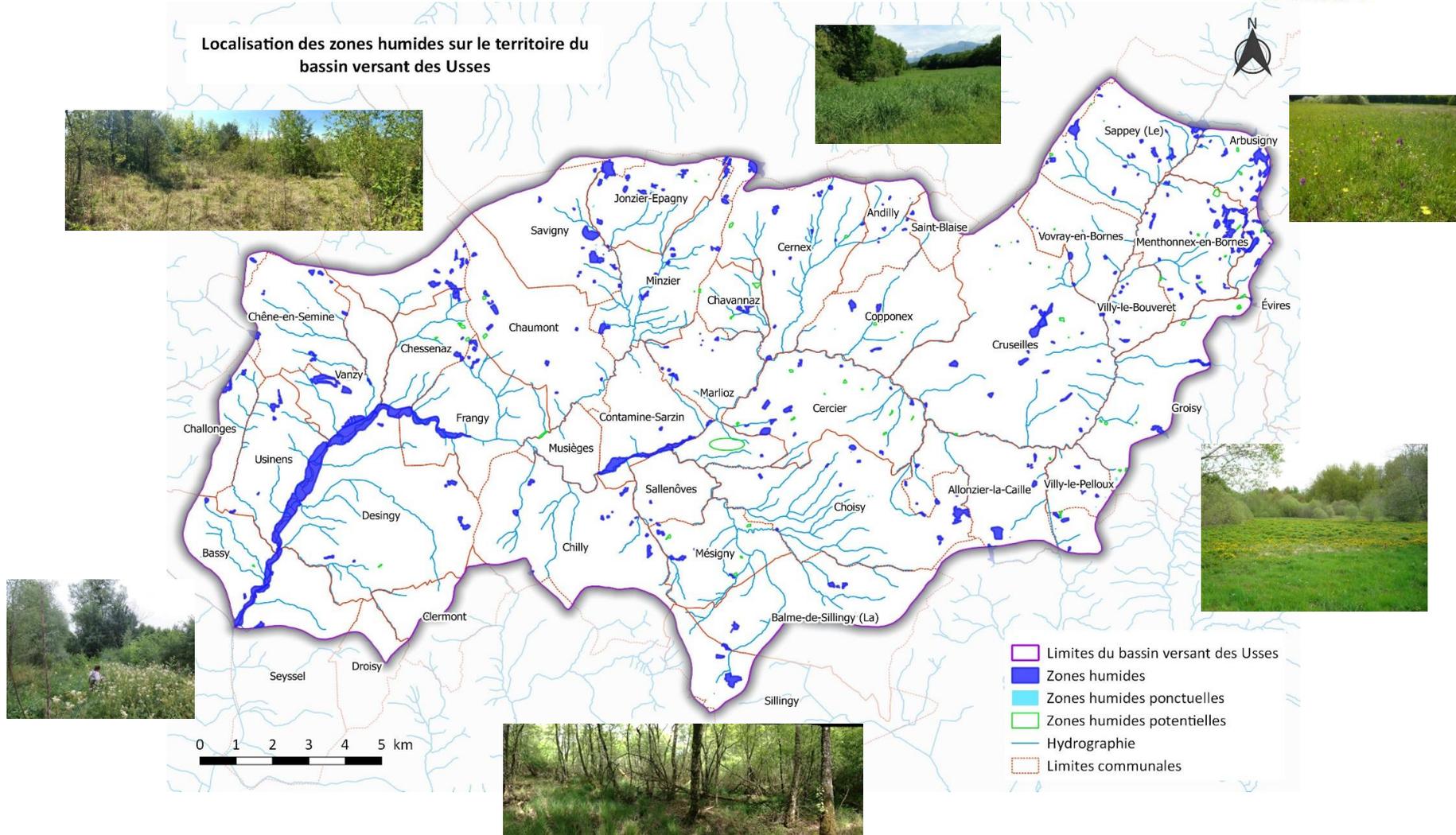




- Territoire rural...mais forte augmentation démographique → ZRE
- Activité agricole dominante...cadre de vie recherché
- Espaces naturels remarquables

Le Bassin Versant des Usse

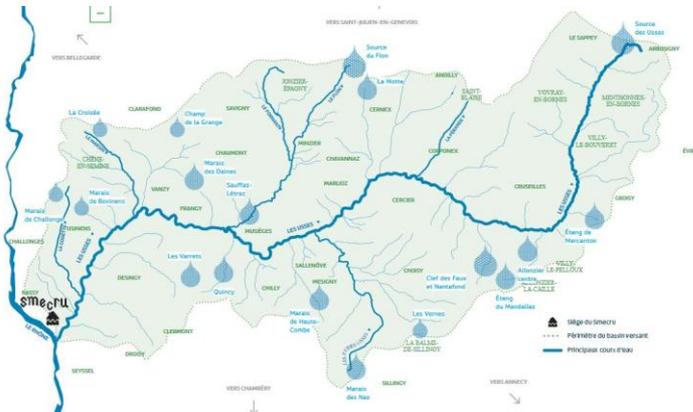
Localisation des zones humides sur le territoire du bassin versant des Usse



● 316 zones humides / 634 ha / 2% du bassin versant

● Surface moyenne de 2 ha

CONTRAT DE RIVIÈRES ET MANQUE D'EAU



- 18 zones humides prioritaires dans le cadre du Contrat de Rivières
- 2014 – 2019 : retours d'expérience



2019 Fin du Contrat de Rivières



GEMAPI



Manque d'eau

**Elaboration d'un Plan de Gestion
Stratégique en faveur des zones
humides**

LES ENJEUX DU PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE

Objectif général : Préserver, restaurer et reconquérir les zones humides dégradées importantes pour leurs fonctions effectives et potentielles et répondant aux objectifs suivants :

- **Manque d'eau** : maintenir et restaurer les fonctions avérées et potentielles ayant un rôle sur la régulation des débits et la qualité de l'eau
- **Agriculture** : proposer et envisager de nouvelles pratiques agricoles sans compromettre l'activité économique
- **Eaux pluviales** : définir des principes de gestion des eaux pluviales qui préservent ou restaurant les fonctions
- **Adaptation au changement climatique** : tendre vers un aménagement du territoire prenant mieux en compte les milieux aquatiques

MÉTHODOLOGIE

- Marché avec une tranche ferme « Elaboration du Plan de Gestion » de 10 mois et une tranche optionnelle « AVP des zones humides retenues » de 4 mois



Élaboration d'un plan de gestion stratégique des ZH du bassin versant des Ussees - Calendrier prévisionnel	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Phase 1. Diagnostic et état des lieux	■									
Phase 2. Identification des enjeux					■					
Phase 3. Déclinaison du plan de gestion								■		

Pour chaque phase :

- Consultation d'un **groupe de travail** →

Suivi **technique et opérationnel** de l'étude

- Rendus

- Validation par le **COFIL** →

Suivi de l'**élaboration** du PGSZH
Validation des 3 phases

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX



Analyses des données existantes dans les bases de données

- A. Cartographie et synthèse des ZH
- B. Identification des ZH assurant des fonctions remarquables
- C. Identification des ZH dégradées ou menacées par des pressions
- D. Sensibilités vis-à-vis des rejets d'eaux pluviales

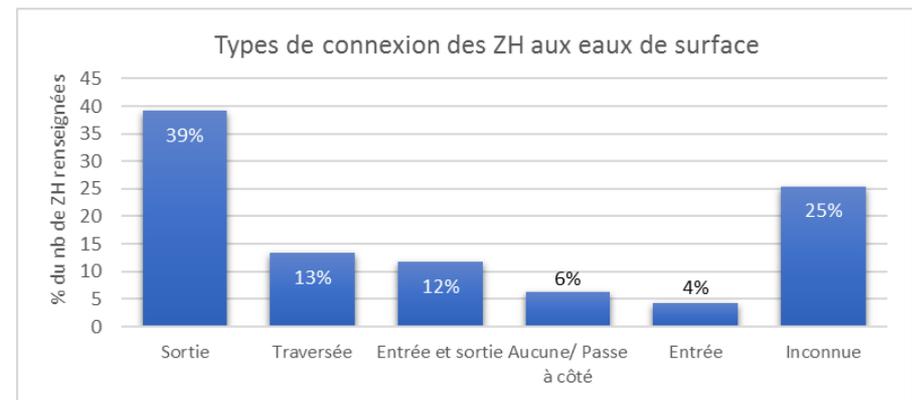
PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

A. Cartographie et synthèse des informations des ZH

- Base de données de l'Agence de l'eau RMC (BDZHRMC Vivante)
- Base de données faune/flore d'Asters
- Base de données naturalistes SICEN et SERENA

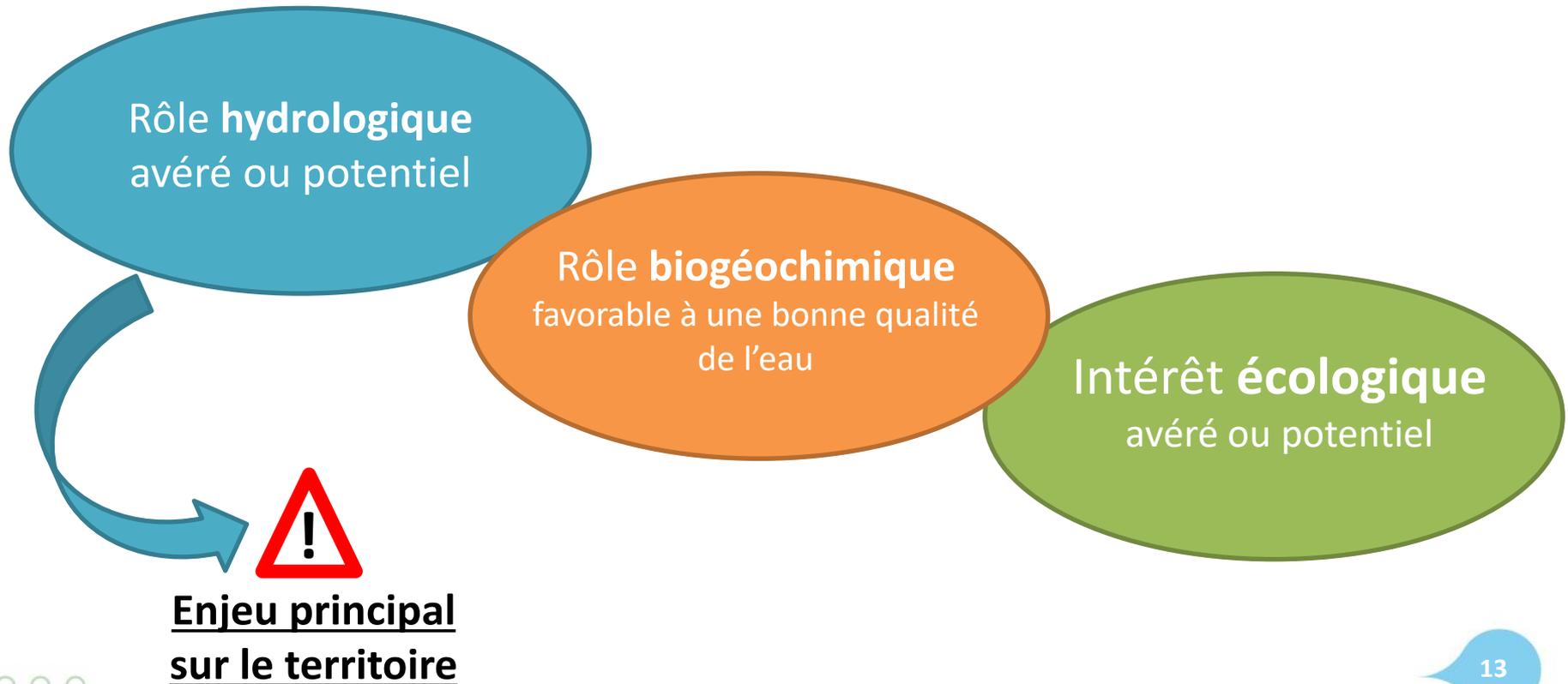
Informations collectées :

- Chiffres généraux : surface, % et nombre
- Connexions aux eaux de surfaces
- Entrée et sortie d'eau
- Activités humaines et aux alentours
- Menaces
- Habitats naturels



PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

B. Identification des ZH assurant des fonctions remarquables



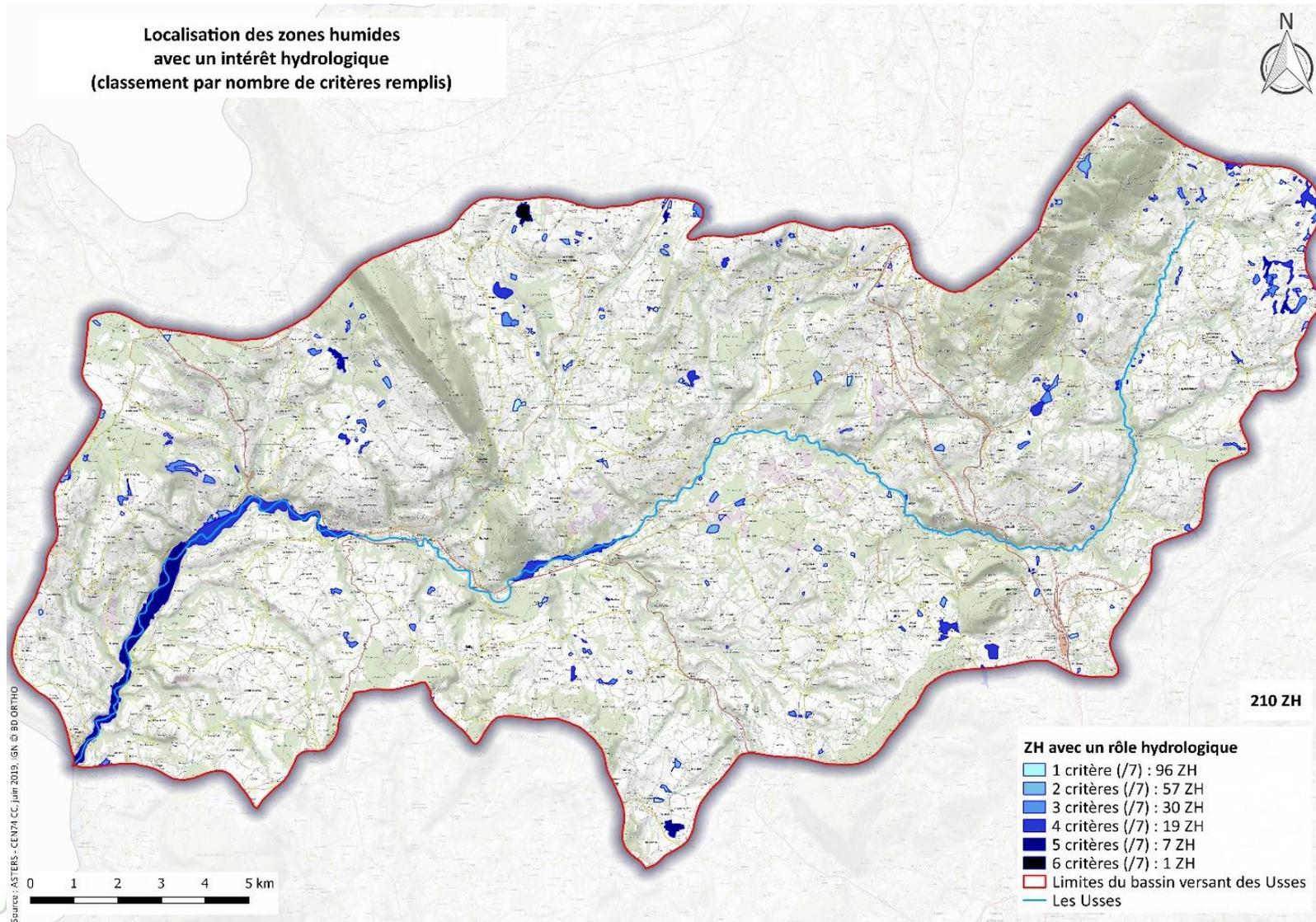
PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

B. Identification des ZH assurant des fonctions hydrologiques remarquables

1. ZH à fonction hydraulique reconnue	Mots-clés : régulation, expansion des crues, ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage, recharge
2. ZH à grande capacité de stockage en eau	Typologie de végétation (biblio) : forêts riveraines, bas-marais, roselières, magnocaricaies (uniquement ZH > 1 ha)
3. ZH de surface importante	1. Surface > 2 ha 2. Elimination des ZH alluviales
4. ZH en maillage dense – rôle cumulatif	Coef. de groupement géographique des 10 ZH les + proches Calcul : distance max de la ZH la + éloignée / distance moy des 9 autres les + proches = 1,64
5. ZH à fonction hydraulique potentielle (exp. des crues / EBF)	1. ZH situées à – 10m d'un cours d'eau 2. Position de la ZH dans le BV (aval)
6. ZH à fonction hydraulique potentielle (soutien d'étiage)	1. ZH situées à – 10m d'un cours d'eau 2. Position de la ZH dans le BV (tête de BV)
7. ZH à proximité d'un captage AEP	Au sein d'un périmètre de captage immédiat, rapproché et éloigné

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

Localisation des zones humides
avec un intérêt hydrologique
(classement par nombre de critères remplis)



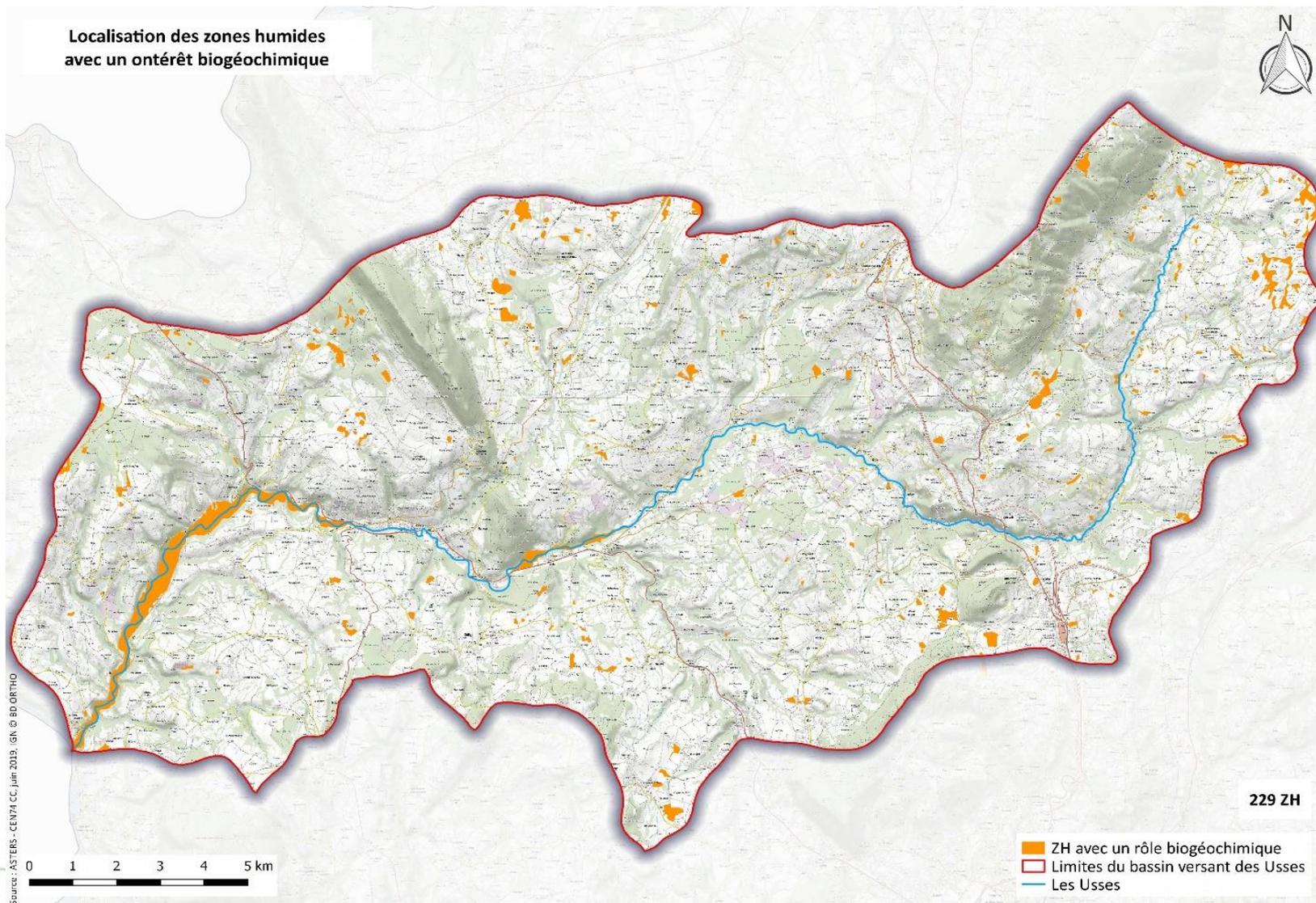
PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

B. Identification des ZH assurant des fonctions biogéochimiques remarquables

1. ZH favorable à l'épuration	Mots-clés : épuration, rétention des sédiments, recyclage, stockage des matière en suspension, influence sur les cycles C et N, etc.
2. ZH favorable à la dénitrification	Typologie de végétation (biblio) : roselières, magnocariçaies, prairies humides (épuration) et forêts riveraines (dénitrification)

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

Localisation des zones humides
avec un intérêt biogéochimique

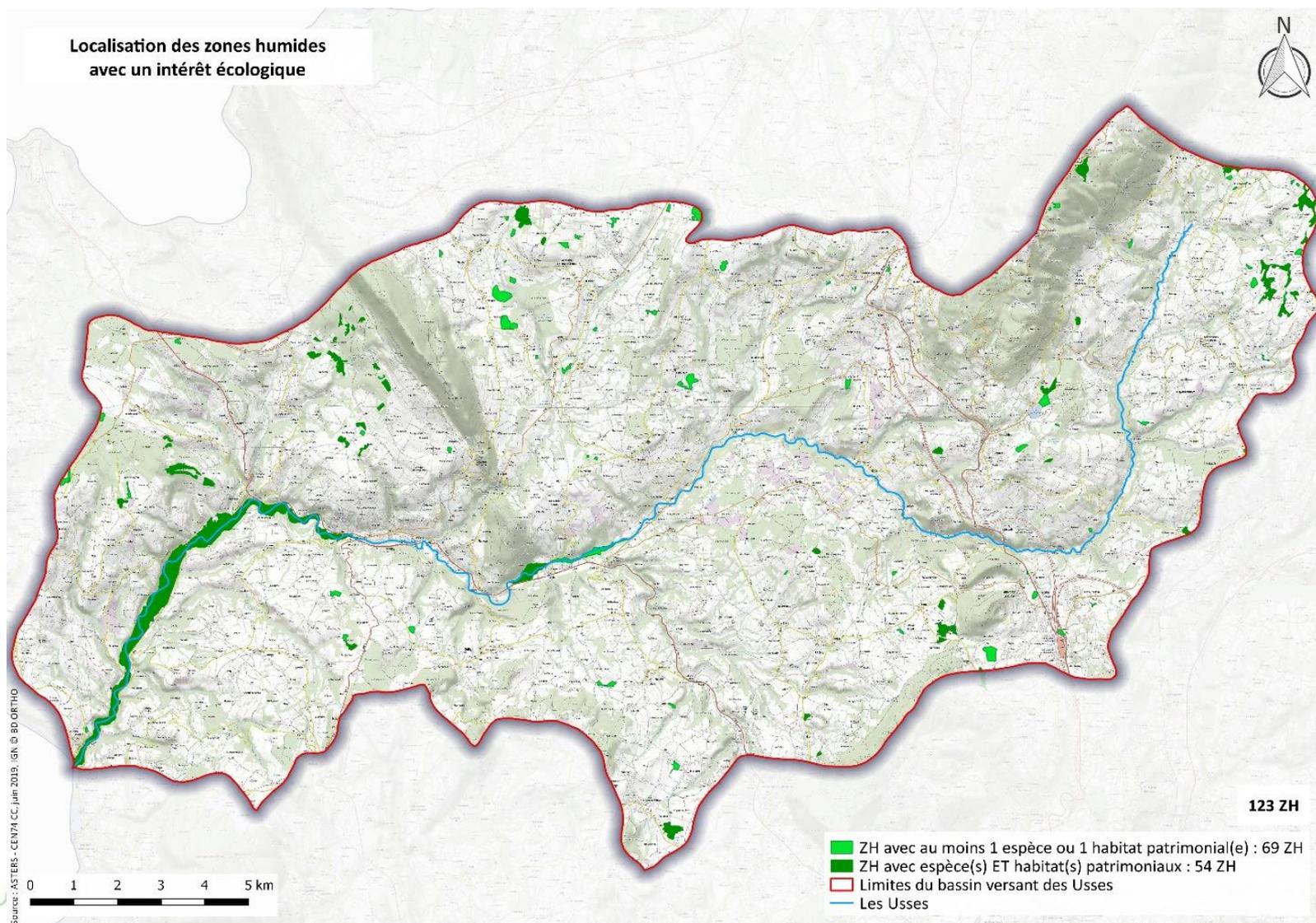


PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

B. Identification des ZH assurant des fonctions remarquables écologiques

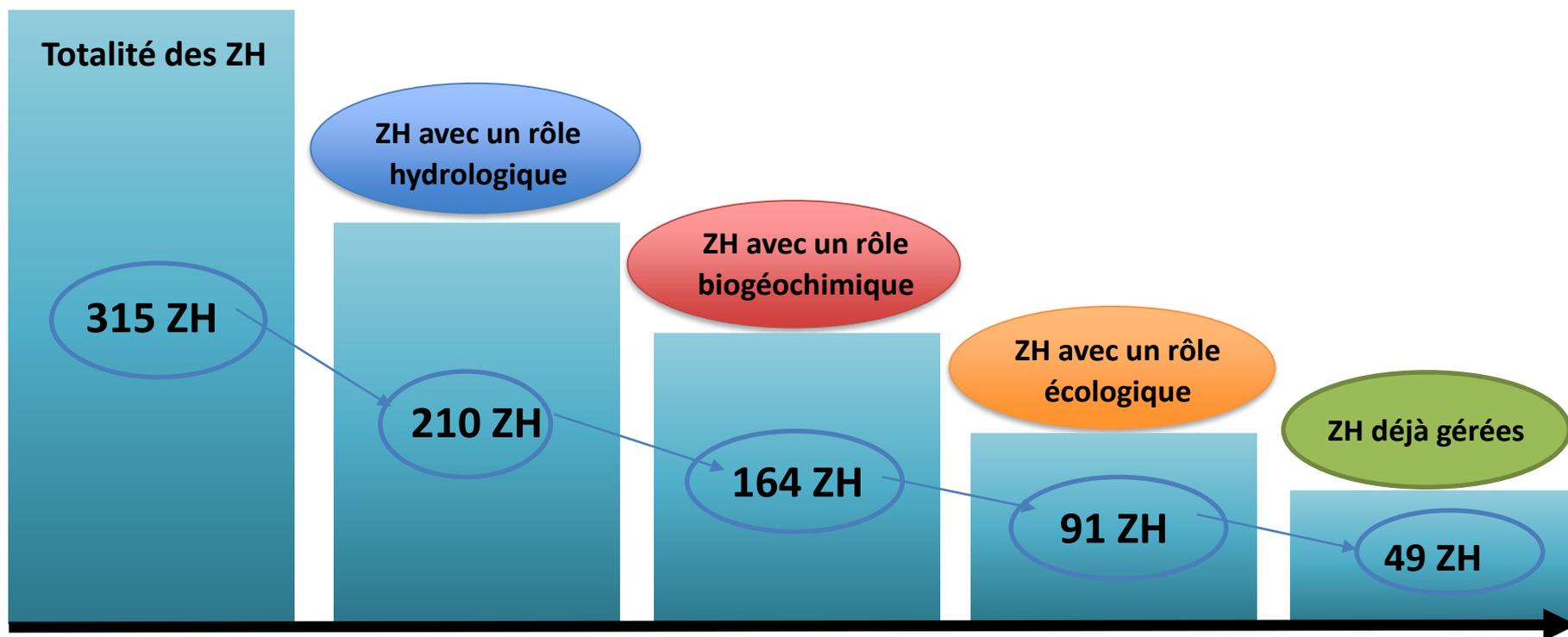
1. ZH à valeur patrimoniale (habitats)	Présence d'au moins 1 habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire
2. ZH à valeur patrimoniale (espèces)	Présence d'au moins 1 espèce remarquable protégée ou sur liste rouge

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX



PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

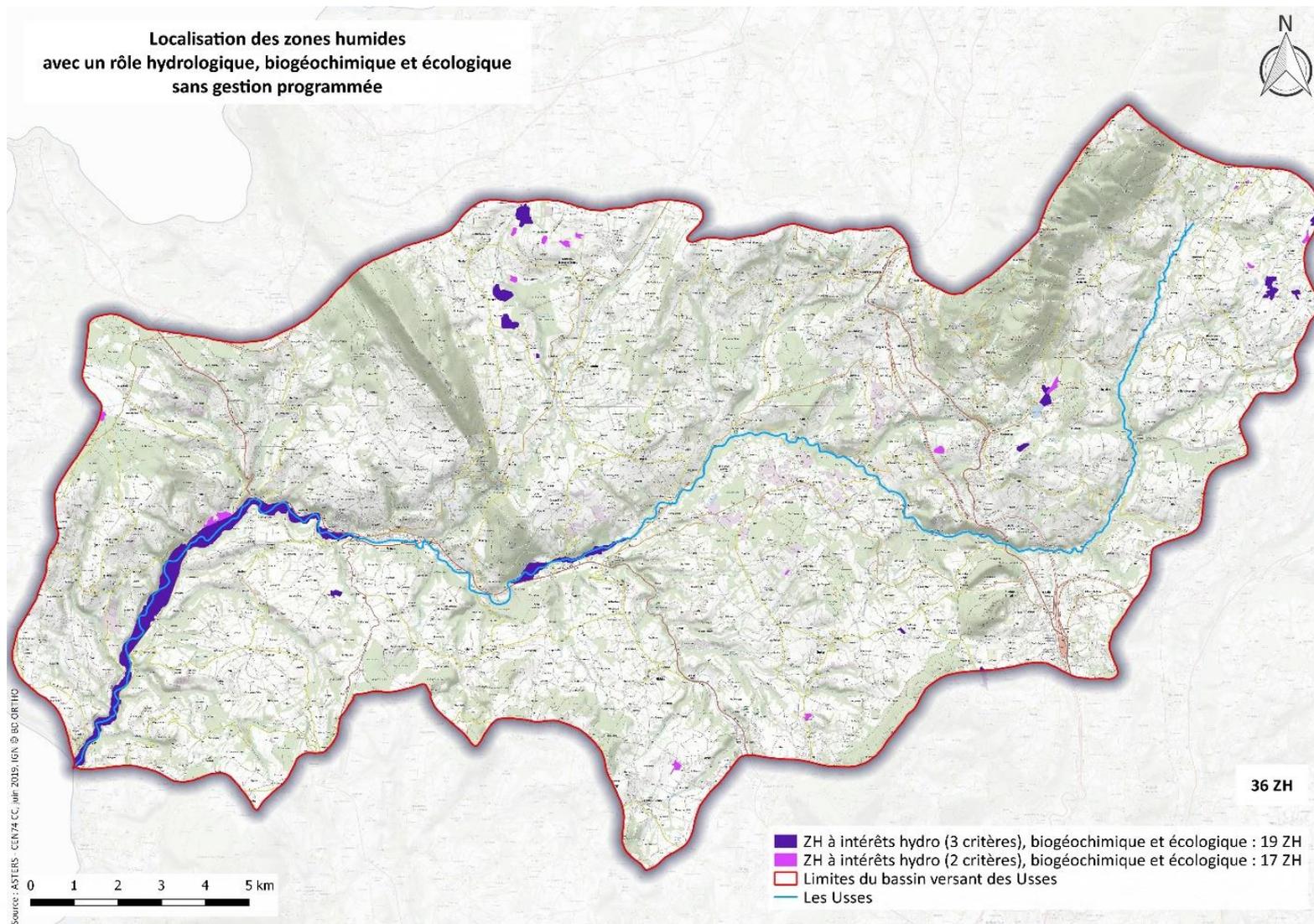
B. Identification des ZH assurant les 3 fonctions remarquables : Application de filtres cumulés



→ 36 zones humides sont retenues

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

Localisation des zones humides
avec un rôle hydrologique, biogéochimique et écologique
sans gestion programmée

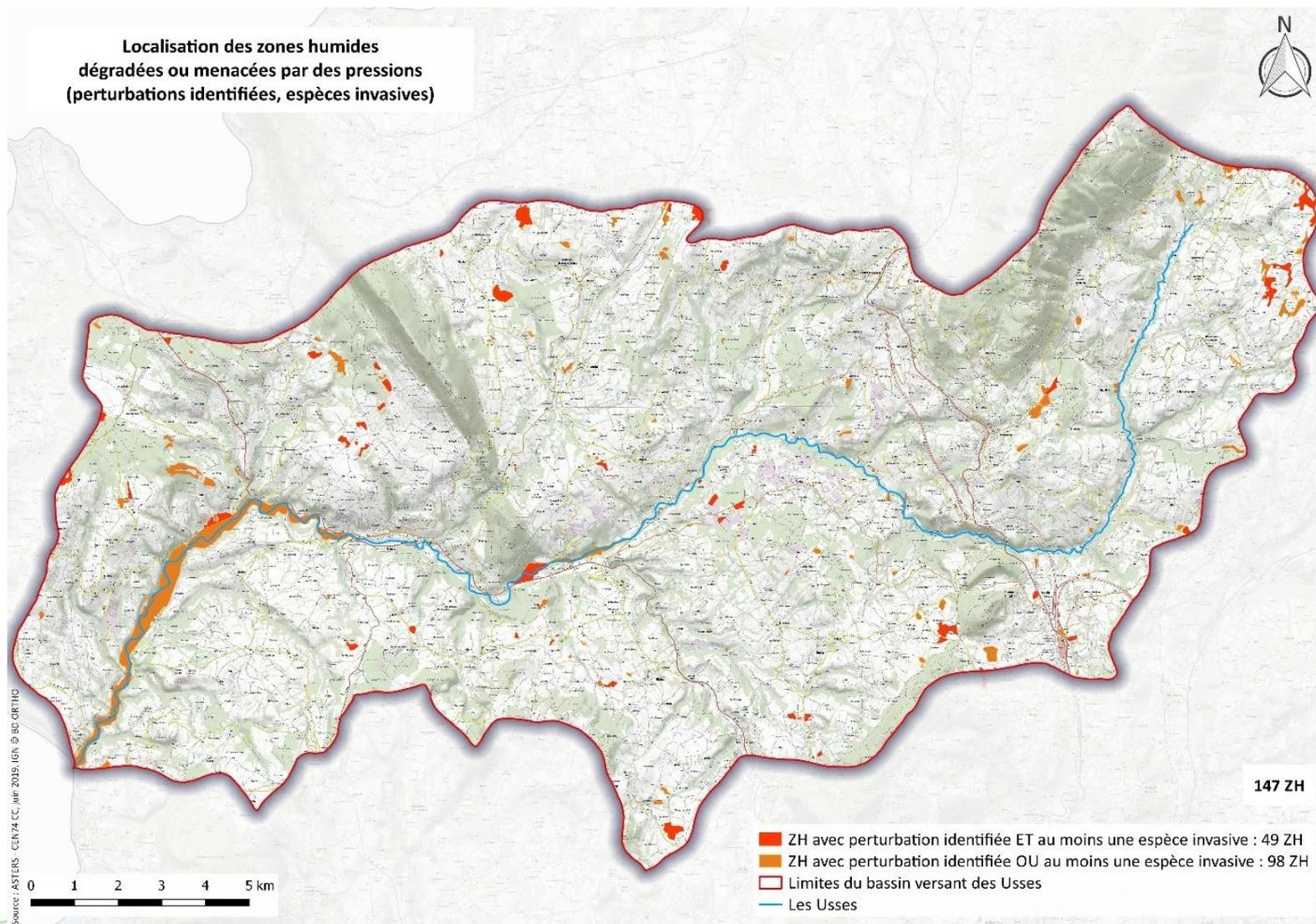


PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

C. Identification des ZH dégradées et menacées

IDENTIFICATION DIRECTE	Perturbations identifiées	Mots-clés : comblement, remblais, assèchement, drainage, etc.
	Présence d'espèces invasives	Au moins une des suivantes : <i>Reynoutria, Buddleja, Impatiens, Solidago</i>
INDICATEURS POUR L'AIDE A LA DECISION	Pression d'urbanisation	Méthodologie Rhoméo : évolution de la surface artificialisée
	Pression agricole	Méthodologie Rhoméo : évolution de la surface de pratiques agricoles impactantes
DONNEES EN ATTENTE	Projets d'aménagement	Zonages documents d'urbanisme (approbation PLUI en cours)

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX



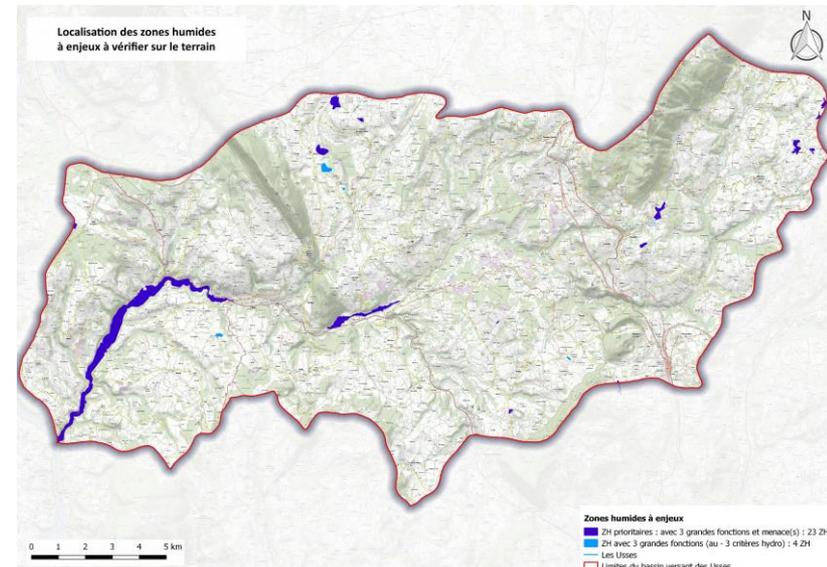
PHASE 2 : IDENTIFICATION DES ENJEUX

 **Priorisation des zones humides par croisement fonctions/menaces et vérifications de terrain**

A. Identification des ZH à enjeux

B. Vérification de terrain
(passage de 27 ZH à 15)

C. Consultation avec les agriculteurs



PHASE 2 : IDENTIFICATION DES ENJEUX

A. Identification des ZH et vérification de terrain

- Affiner et préciser les fonctions et les pressions
- Affiner et préciser les mesures à proposer pour de la restauration

Etat de la fonction	Bon	Dégradé
Pression actuelle		
Non significative	Non intervention, non dégradation, conservation	Restauration
Significative	Maîtrise de la pression	Restauration, réduction de la pression

PLAN DE GESTION STRATEGIQUE

PHASE 2 : IDENTIFICATION DES ENJEUX

ZH	Type de mesure	Restauration hydraulique	Restauration écologique	Adaptation de pratiques / sensibilisation
1	Restauration, réduction de la pression	X (redirection eaux, coupe peupliers)		
2	Restauration, réduction de la pression	X (fort réseau de drainage)		
3	Restauration, réduction de la pression	X (fossés)	X (coupe végétation EEE)	X
4	Restauration, réduction de la pression	X (fossés)	X (EEE)	X
5	Restauration, réduction de la pression	X (coupe plantations, effacement drains)	X (EEE)	
6	Restauration, réduction de la pression	X (coupe plantations, décanalisation écoulement central ?)	X (coupe végétation)	
7	Restauration, réduction de la pression			X
8	Restauration		X (enjeu Maculinea)	X (poursuite pratiques)
9	Restauration		X (enjeu Maculinea)	X (poursuite pratiques et adaptation ?)
10	Maitrise de la pression	X ? (décanalisation écoulement central ?)	X (EEE)	
11	Maitrise de la pression	X ? (redirection eaux)		X (limiter drains)
12	Maitrise de la pression	X? (atténuation des fossés drainants ?)		
13	Maitrise de la pression			
14	Maitrise de la pression (par concertation)			X (drainage, semis, épandage, stockage fumier)
15	Maitrise de la pression (par concertation)		X (EEE)	X (drainages)

PHASE 2 : IDENTIFICATION DES ENJEUX

C. Consultation des agriculteurs

Objectifs :

- Déstructurer certaines idées reçues
- Établir un climat de confiance

Démarche de la consultation

- Exposer la méthodologie générale
- Exposer les résultats de la phase de diagnostic
- Recueil des attentes, perceptions, avis, contraintes, etc.

*Est-ce que l'on peut
déplacer une zone
humide?*

*Se focaliser sur les zones
humides disparues sous les
forêts*



PHASE 3 : ELABORATION DU PLAN DE GESTION



Définition de l'ambition du Plan de Gestion

- Analyse de la **dureté foncière**
- Concertation avec les **agriculteurs** sur les interventions possibles
- **Actions ponctuelles** : faisabilité politique, technique, financière
- **Actions transversales** : mesures compensatoires, sensibiliser / communiquer, stratégie foncière, aménagement du territoire, partenariats, comité de suivi, évaluation

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

D. Sensibilités vis-à-vis des rejets d'eaux pluviales

● Aptitude des ZH à recevoir des EP :

Préalable : dispositifs de traitement et de rétention appropriés au droit de l'aménagement + avis des services Police de l'eau

- ZH non aptes à recevoir des EP
- ZH aptes à recevoir des EP
- Cas particuliers

● Prescriptions techniques :

- zone d'influence d'une ZH : continuités hydrologiques et écologiques
- amont d'une ZH et si rejet vers la ZH : gestion quantitative et qualitative des EP / recommandations diverses (voiries / remblais / espèces invasives)

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

D. Sensibilités vis-à-vis des rejets d'eaux pluviales

Procédure à mettre en place avec les services urbanismes

1/ Projet situé à proximité ou dans le périmètre proche de la ZH

→ Alerte activité au niveau des services urbanisme

2/ Documents à rassembler

→ Cartographie et plan détaillé du projet, fiche descriptive et localisation de la ZH

3/ Sur la base de ces éléments et d'une visite sur le terrain

→ Décrire les conditions d'alimentation actuelles de la ZH

→ Décrire l'état de la ZH

→ Analyser les incidences potentielles du projet en phase travaux et fonctionnement

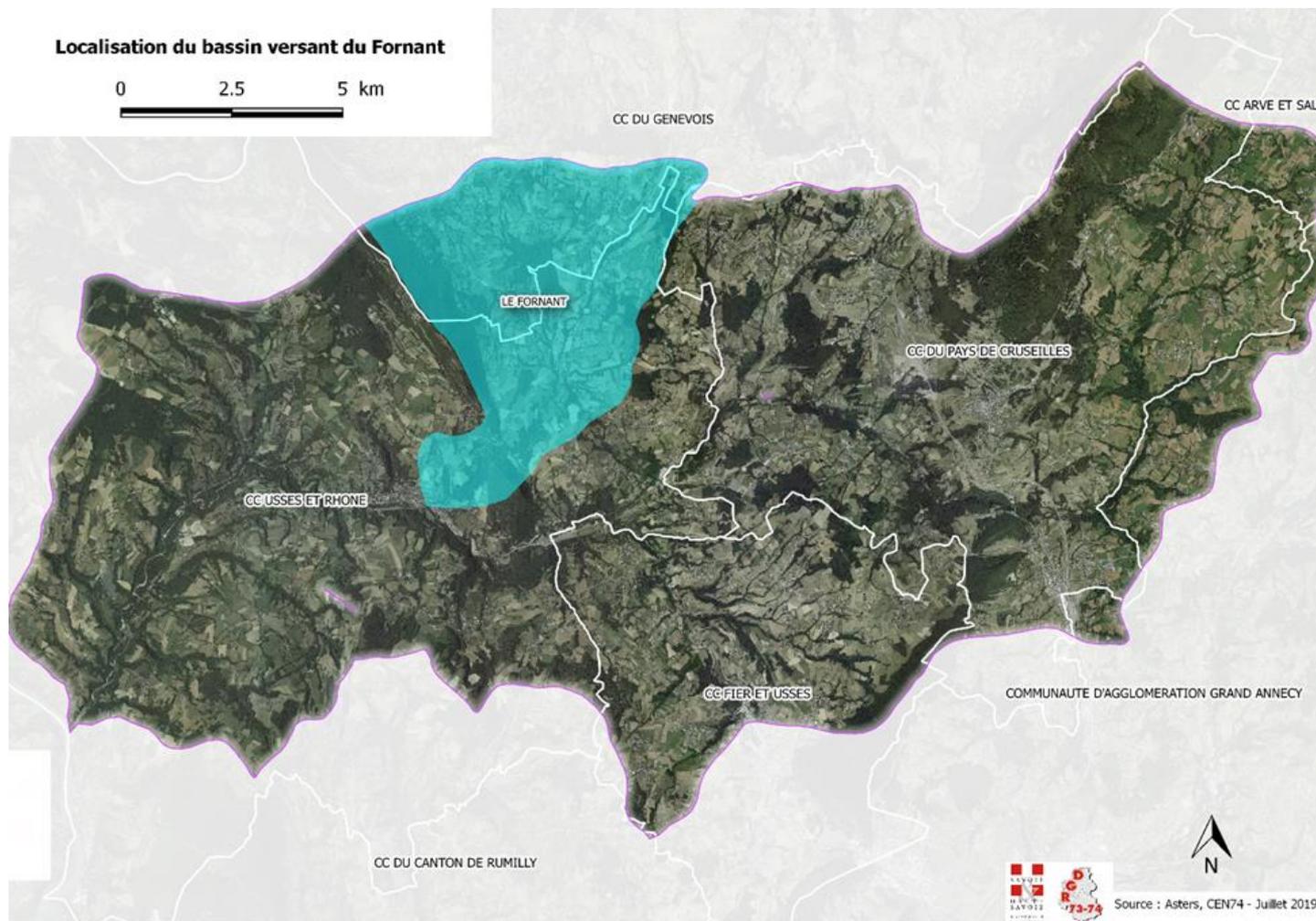
→ Formulation de recommandations / prescriptions

→ Avis argumenté en cas d'incompatibilité, le cas échéant

4/ Rédaction note synthétique pour le pétitionnaire

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

D. Sensibilités vis-à-vis des rejets d'eaux pluviales



Merci pour
votre
attention

Les Usse
CONTRAT
DE RIVIÈRES

